



Acte n° 2023C153

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :		Date de convocation du Conseil Communautaire :
En exercice :	45	Le 14/09/2023
Présents :	34	
Pouvoirs :	7	
Votants :	41	

Le 21 Septembre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir Sylvie PERMEZEL), Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Christine FORNES), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Michèle NUGUET (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Richard PACCAUD (Pouvoir Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Sylvie PERMEZEL.

OBJET : ASSAINISSEMENT - Approbation des zonages d'assainissement des eaux usées des communes d'Ars-sur-Formans et de Savigneux

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle l'obligation issue de l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales de délimiter les zones d'assainissement collectif où la CCDSV est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et les zones relevant de l'assainissement non collectif où elle est tenue d'assurer le contrôle de ces installations.

Les projets de révision des zonages d'assainissement des eaux usées des communes d'Ars-sur-Formans et de Savigneux ont été soumis à enquête publique. Ils doivent à présent être approuvés par le Conseil communautaire.

La décision du Conseil communautaire sera publiée dans deux journaux d'annonces légales et affichée pendant 1 mois minimum au siège de la CCDSV et en mairies d'Ars-sur-Formans et de Savigneux.

- ✓ Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-27,
- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2224-10 et R2224-8 à R2224-9,

- ✓ Vu la délibération n°2023C22 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée en date du 2 février 2023 arrêtant les projets de zonages d'assainissement des eaux usées des communes d'Ars-sur-Formans et de Savigneux et approuvant la mise à l'enquête publique,
- ✓ Vu la décision du Tribunal Administratif de Lyon en date du 23 février 2023 désignant M. Dominique REPIQUET en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique,
- ✓ Vu l'arrêté n°2023A21 du Président de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée en date du 13 avril 2023 portant ouverture et organisation de l'enquête publique,
- ✓ Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 mai 2023 au 27 mai 2023,
- ✓ Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 20 juin 2023,
- ✓ Vu l'avis favorable sans réserve issu des conclusions motivées du commissaire enquêteur en date du 20 juin 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 07/09/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** les zonages d'assainissement des eaux usées des communes d'Ars-sur-Formans et de Savigneux ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ces zonages.

A Villeneuve, le 21/09/2023

La Secrétaire de Séance,
Sylvie PERMEZEL

Le Président,
Marc PECHOUX

Affichage électronique le : 26/09/2023

